

La Flandre rêve toujours de lever ses impôts

La N-VA n'aura pas oublié longtemps ses revendications communautaires. « *La Flandre n'a pas son destin en mains*, regrette Bart De Wever dans son bilan de l'action fédérale. *Les leviers socio-économiques restent fédéraux. L'actuel gouvernement fédéral reflète les attentes flamandes mais ce n'est pas une solution structurelle.* »

Etonnante revendication, juge Giuseppe Pagano (Université de Mons) : la Flandre dispose déjà de leviers fiscaux qu'elle n'utilise pas. Pour le chercheur, « *ce que la N-VA revendique, c'est moins une exigence de plus d'autonomie fiscale qu'une volonté de moins de solidarité* ». ■

Autonomie fiscale : le Nord rêve de l'obtenir

FINANCEMENT La Flandre nationaliste impatiente à l'idée de retrouver le cap confédéral

- ▶ Bart De Wever est satisfait du travail réalisé jusqu'ici par le gouvernement fédéral.
- ▶ Mais le bonheur du patron de la N-VA ne sera complet que lorsque le Nord sera maître de sa politique fiscale.
- ▶ Un rêve que la Flandre caresse depuis plus de 20 ans.

Le président de la N-VA a le sentiment du devoir accompli. Sur le site de son parti, Bart De Wever, avant de partir en vacances, s'est félicité des réformes accomplies par l'équipe Michel : une politique de sécurité devenue prioritaire, une politique de migration plus juste, une réforme des pensions, une diminution des impôts,... Que du bonheur ?

Non, la satisfaction du chef des nationalistes s'arrête là, aux frontières de la maison Belgique : « *La Flandre n'a pas son destin en mains. Les leviers socio-économiques restent fédéraux. L'actuel gouvernement fédéral reflète les attentes flamandes mais ce n'est pas une solution structurelle. Elle surviendra lorsque les entités fédérées pourront définir leurs politiques, en disposant de leurs moyens propres dont elles seront responsables. Comme au Pays basque et en Catalogne, la Flandre doit disposer*

de ses propres moyens financiers. Il faut renverser la logique : ce sont aux entités fédérées à lever l'impôt et à ristourner une dotation vers l'Etat fédéral destinée à son fonctionnement. C'est de cette manière que la Flandre définira sa propre pression fiscale et la manière dont elle pourra soutenir son économie. » Ce rêve d'autonomie fiscale, la Flandre – et pas seulement la Flandre nationaliste – la caresse depuis la fin du siècle dernier.

« L'actuel gouvernement fédéral reflète les attentes flamandes mais ce n'est pas une solution structurelle » BART DE WEVER

Depuis l'accession de la N-VA au pouvoir, cet espoir de se réveiller dans un pays confédéral sous la prochaine législature n'est plus un fantasme pour nombre d'élus nationalistes. Le président N-VA du Parlement flamand, Jan Peumans, ne s'en

cache pas. Dans l'entretien qu'il nous accordait lors de la dernière Fête de la Communauté flamande, il affirmait que les aspirations autonomistes allaient naturellement dans le sens de l'Histoire : « *Le Pays basque et la Catalogne ont une large autonomie fiscale. Ils lèvent l'impôt et le restituent à Madrid. La même revendication germe en Ecosse. Il n'y a pas que la Scottish National Party qui plaide pour plus d'autonomie. Toutes les formations écossaises revendiquent la "devolution" comme ils l'appellent là-bas, traduisez une autonomie renforcée. On ne pourra arrêter cette évolution en Europe.* »

Un rêve réaliste, vraiment ? Sa concrétisation politique imposerait une majorité des deux tiers au Parlement et une majorité simple dans chacun des groupes linguistiques. Eric Defoort, historien et co-fondateur de la N-VA, ne l'exclut pas. « *Rien n'est impossible dans l'Histoire. Combien de temps a-t-il fallu*

pour que le roi Baudouin cède à l'idée du fédéralisme avancée par Wilfried Martens ? Qui dit que Philippe n'acceptera pas le confédéralisme pour empêcher l'éclatement du pays ? L'autonomie fiscale de la Flandre n'empêche d'ailleurs pas la solidarité avec nos amis wallons. »

Malicieux, Eric Defoort rappelle les propos qu'il avait confiés au *Soir* à la veille du référendum écossais sur l'indépendance : « Rien n'interdit de penser que la Wallonie, sous l'égide du PS, ne devienne un jour l'Ecosse de la Belgique, d'autant que face au gouvernement fédéral, le PS d'aujourd'hui va se concentrer essentiellement sur la Wallonie. On pourrait assister, au sud du pays, à la résurrection des idées régionalistes défendues par d'ex-ministres présidents wallons, comme Jean-Claude Van Cauwenberghe, par exemple. »

Au siège du PS, on assure que la N-VA prend ses rêves pour la réalité. Officiellement, on rappelle que la

sixième réforme de l'Etat accorde une autonomie fiscale accrue aux Régions. « Pour le PS, la priorité est aujourd'hui la mise en œuvre correcte et complète de la dernière réforme de l'Etat pour garantir la meilleure gestion possible des nouvelles compétences reçues par les entités fédérées. Ceci permettra la qualité et la continuité des services offerts aux citoyens. Il est aussi important à noter que la 6^e réforme de l'Etat a été pensée en considérant le fédéral comme le premier gardien de la loyauté fédérale. Nous n'imaginons donc pas que le MR (ou le CD&V et le VLD), partie prenante à l'accord institutionnel, permette qu'il en soit autrement. Par ailleurs, nous constatons qu'aucune Région dans notre pays utilise à ce stade au maximum cette autonomie. Si une Région veut prendre des initiatives fiscales supplémentaires, le cadre légal actuel le permet parfaitement. »

Le CD&V, dont Kris Peeters, le

chef de file au gouvernement, a été un ardent partisan de l'autonomie fiscale (lire ci-dessous) ne met pas d'huile sur le feu.

« L'agenda communautaire des prochaines années consiste à exécuter la sixième réforme de l'Etat. Celle-ci comporte un volet important consacré à l'autonomie fiscale. Il s'agit pour la Flandre d'un montant de 12 milliards d'euros. Soit un doublement des moyens. Focalisons-nous à présent sur l'utilisation de ces nouveaux moyens », souligne Wouter Beke, son président.

Deux mises au point qui n'empêchent pas Eric Defoort de conclure : « En un demi-siècle, le mouvement flamand a réalisé d'importantes avancées. La N-VA est patiente. Elle ne veut pas de révolution mais plaide l'évolution. Et cette évolution va dans le sens de l'Histoire, celle de plus d'autonomie. »

Vous avez dit tenaces ? ■

DIRK VANOVERBEKE

LA NOUVELLE LSF

25,99 % d'IPP

Jusqu'en 2014, les Régions recevaient chaque année une « dotation », enveloppe fermée versée par le fédéral. Depuis le 1^{er} janvier 2015, elles jouissent de l'autonomie fiscale : elles perçoivent donc leurs propres recettes, via un impôt régional sur les revenus (qui vient s'ajouter aux taxes et impôts régionaux déjà existants comme les droits de succession ou la taxe de circulation). Quelle part d'autonomie accorder aux Régions ? En

2011, les négociateurs de la loi spéciale de financement ont travaillé « à l'envers ». Ils sont partis du montant global des dotations régionales et ont décidé que le produit de l'impôt régional devait être équivalent, pour les 3 premières années (2015-2017). En l'occurrence 11,944 milliards. Ils ont donc mathématiquement calculé la part que représente ce montant par rapport aux recettes totales de l'IPP : 25,99 %, c'est ce qu'on appelle le « facteur d'autonomie ». Restait à percevoir l'impôt régional sans imposer aux

citoyens une double déclaration fiscale, ou une majoration de leur imposition. Le fédéral continuera à percevoir l'impôt et ristournera à chaque Région sa part. Sur chaque avertissement-extrait de rôle figurera un montant d'impôt Etat (100 % de ce que le contribuable paiera/recevra), ventilé en deux parties : l'impôt régional (25,99 % de l'impôt, matérialisé par des centimes additionnels, dont le taux, pour les trois premières années est fixé à 35,117 %) et un impôt fédéral (74,01 %).

V.L.A.

LE PAYS BASQUE

Une large autonomie fiscale

Euskadi, c'est le nom de la région constituée par les trois provinces du Pays basque espagnol. Pour l'extraire de la crise qui la frappe à la fin des années '80, les autorités locales négocient avec Madrid le « *Concierto Economico* » de 1981, un accord qui faisait le pari audacieux d'une autonomie fiscale très étendue octroyée à la région. Pour financer les nombreuses compétences transférées par l'Etat (santé, enseignement, développement économique, police, transports...), le Pays basque obtient le droit de déter-

miner et gérer librement l'ensemble des impôts auxquels sont assujettis tous les résidents et toutes les sociétés installés sur son territoire. Entre nationalistes flamands et basques, c'est une longue histoire d'amour qui remonte à l'époque où la Belgique servait de base arrière aux membres de l'ETA recueillis par des sympathisants nationalistes flamands.

LA CATALOGNE

La soif d'indépendance faiblit

Avec la Navarre et le Pays basque, la Catalogne est la Communauté espagnole qui dispose de la plus large autonomie. Mais elle ne bénéficie pas

d'un aussi large volant fiscal que celui du Pays basque.

Le gouvernement catalan souhaite réduire sa contribution à l'Etat central : le manque à gagner entre les impôts prélevés en Catalogne et ce que lui reverse Madrid oscillerait chaque année à quelque 8 % du PIB de la Catalogne. Après le référendum de novembre dernier, où 80 % de Catalans se prononçaient en faveur de la reconnaissance par Madrid d'un Etat indépendant, l'indépendance est aujourd'hui beaucoup moins en vogue. Les élections du 27 septembre prochain pourraient bien voir la Catalogne reprendre espoir dans l'Espagne. N'en déplaise à la N-VA...

L'ECOSSE

L'autonomie fiscale à défaut d'indépendance

Les nationalistes flamands avaient espéré sabrer le champagne avec le SNP - le Scottish National Party - lors du référendum d'Edimbourg sur l'in-

dépendance de l'automne dernier. La défaite des indépendantistes ne les a pourtant pas empêchés de faire la fête puisque le gouvernement de Londres a proposé une autonomie fiscale accrue pour tempérer les ardeurs nationalistes. Le Parlement régional d'Edimbourg disposait déjà d'un large éventail de compétences,

régulièrement élargi depuis sa création en 1999. Mais le dernier transfert de pouvoirs constitue une avancée particulièrement spectaculaire vers une autonomie accrue : bientôt, l'Ecosse pourra lever l'impôt sur le revenu, en fixer le barème et utiliser l'argent à sa guise.

D.V.

UNE REVENDEICATION FLAMANDE VIEILLE DE PLUS DE VINGT ANS

Septembre 1995

La déclaration de septembre

Luc Van den Brande, ministre-président flamand (CD&V), annonce lors de sa « déclaration de septembre » l'ambition d'obtenir de nouvelles compétences. En 1992 déjà, le Vlaamse Raad avait adopté un « programme flamand en dix points », pour présenter un front flamand uni face aux francophones, lors du premier dialogue communautaire. Cette fois, l'équipe Van den Brande imagine un plan en huit points. Parmi eux, l'autonomie fiscale et financière.

Juillet 1996

La Flandre s'impatiente

Le même Van den Brande remet le couvert lors de la fête de la Communauté flamande et endosse le costume d'épouvantail d'une Flandre sur la voie de son indépendance.

Juillet 1998

« Remplacer les structures belges »

Le chef du gouvernement flamand hausse encore le ton lors de son discours du 11 juillet : « *Quand les structures belges constituent un obstacle à une dynamique politique, économique et sociale, nous devons les fracturer, les adapter ou les remplacer. Dans l'intérêt de la place de la Flandre en Europe et dans le monde. L'autonomie fiscale nous donne la chance de mieux régler notre politique aux valeurs et aux besoins flamands.* »

Mars 1999

Les cinq résolutions

En cinq résolutions, le Parlement flamand franchit le Rubicon. Soins de santé, allocations familiales, politique de l'emploi, politique scientifique, télécoms, mobilité, rail, économie, énergie, politique agricole, commerce extérieur, impôt des personnes physiques : un « tout aux Régions », lourd de quelque 916 milliards de francs (encore belges). Le modèle fédéral est prié de céder la place à une Belgique confédérale, articulée sur deux Etats, l'un flamand et l'autre wallon, avec un statut spécifique pour Bruxelles. Un fait politique sous-estimé à l'époque par les francophones. Depuis, la Flandre n'en démordra plus.

Décembre 2010

La note du clarificateur

Bart De Wever, vainqueur des élections, remet, en qualité de « clarificateur », une note qui propose de transférer un maximum de compétences et de leviers de décisions vers les entités fédérées et de leur confier la responsabilité financière de leurs politiques. Grâce à une autonomie fiscale lourde de 45 % du revenu total de l'impôt des personnes physiques. Sa note est recalée par les francophones.

Février 2011

3.840 jours sans autonomie

La Belgique bat le record du monde de la plus longue crise politique : 249 jours sans gouvernement. En Flandre, la N-VA sort une autre calculatrice : 3.840 jours se sont écoulés depuis le vote des résolutions pour plus d'autonomie fiscale.

Juillet 2011

« La révolution copernicienne »

Kris Peeters, le chef de la délégation CD&V, demande à Elio Di Rupo, le futur Premier ministre, de réécrire sa note en soulignant : « *Il faut une solution structurelle, une révolution copernicienne. Nous avons besoin d'autonomie fiscale. De responsabilisation financière dans la politique menée par toutes les entités fédérées.* »

Décembre 2013

La sixième réforme, révolution ou bric-à-brac ?

Le Parlement approuve la sixième réforme de l'Etat. Pour Elio Di Rupo, « *cette réforme historique concrétise le déplacement du centre de gravité de l'Etat fédéral vers les Régions et les Communautés.* » La N-VA vote contre. Bart De Wever suggère de plutôt négocier sur l'article 35 de la Constitution « *afin de déterminer ce que nous faisons encore ensemble : construisons quelque chose qui peut-être fonctionne au lieu de gaspiller sans fin du temps, de l'énergie et de l'argent pour réformer le bric-à-brac de l'Etat. En ce qui nous concerne, nous ne le ferons plus.* »

25 mai 2014

Le retour au frigo

La N-VA triomphe aux élections et entre dans le gouvernement Michel, en mettant son programme communautaire au frigo. Jusqu'en 2019.

D.V.

Vuye « Les communes sont plus autonomes »

ENTRETIEN

Pour Hendrik Vuye, chef de groupe N-VA à la Chambre, l'actuelle loi de financement continue à alimenter le fédéralisme de consommation, en niant la responsabilisation des entités fédérées.

Bart De Wever cite le Pays basque et la Catalogne comme modèles d'autonomie fiscale réussie. Pourquoi ?

Le Pays basque et la Catalogne sont des exemples classiques auxquels nous nous référons parce qu'ils fonctionnent. Pour la N-VA, le confédéralisme n'est pas un but en soi, c'est un

moyen. Jusqu'à présent, notre parti s'intéresse à l'échelon fédéral parce qu'il continue d'exercer une série de compétences importantes. Vous ne voudriez pas que nous abandonnions ce niveau au PS ? Tant que les leviers socio-économiques y resteront logés, nous nous intéresserons au niveau fédéral. Mais à chaque nouvelle réforme de l'Etat, il en cède une série aux entités fédérées ou à l'Europe. »

Comme ce fut le cas lors de la sixième réforme de l'Etat ?

Oui, sauf qu'elle n'est pas la révolution copernicienne annon-

cée, celle qui devait déplacer le centre de gravité vers les entités fédérées.

La loi de financement perpétue le fédéralisme de consommation, comme le souligne l'éminent économiste de la KUL Théo Peeters : les entités fédérées consomment des moyens qui lui sont alloués par l'Etat fédéral : elles mènent leur politique avec les dotations fédérales. C'est peu démocratique pour l'électeur-payeur.

L'autonomie fiscale permet au contraire d'assurer le principe de la responsabilisation des entités fédérées.

Pourquoi la Flandre n'utilise-t-elle pas dès à présent le volant d'autonomie fiscale dont elle dispose ?

Parce que la sixième réforme de l'Etat ne nous a pas alloué les moyens nécessaires pour exercer nos nouvelles compétences. Nous ne disposons pas de la marge budgétaire indispensable

pour le faire.

Les adversaires d'une telle autonomie mettent en garde contre les risques de concurrence entre les trois Régions du pays...

C'est un piètre argument : cette concurrence existe déjà dans l'ensemble de l'Europe.

L'autonomie financière actuelle des entités fédérées existe déjà...

Mais elle est très largement insuffisante. Théo Peeters estime leur volant d'autonomie en termes de recettes à 34,2 %. Or, il tourne autour des 50 % pour les communes. ■

**Propos recueillis par
DIRK VANOVERBEKE**

Pagano « La Flandre se plaint mais n'agit pas »

ENTRETIEN

Giuseppe Pagano, chef du Service de finances publiques et fiscalité à l'Université de Mons, s'il n'est pas autrement surpris par les revendications nationalistes, se demande pourquoi la Flandre n'a pas utilisé jusqu'ici les leviers de l'autonomie fiscale dont elle bénéficie.

La N-VA estime que la Flandre ne dispose pas d'une autonomie fiscale suffisante pour exercer sa politique. Vous êtes d'accord ?

Non. D'abord parce que, même en retenant son chiffre de 34,2 % - contestable dans la mesure où il porte aussi sur les Communautés qui ne disposent pas, contrairement aux Régions, de pouvoir fiscal -, cette autonomie n'est pas négligeable. Pourquoi la Flandre n'utilise-t-elle pas ce volant fiscal dont elle dispose ? Rien ne l'empêche d'augmenter ou de diminuer les centimes additionnels à l'impôt sur les personnes physiques si elle le souhaite. Il est tout de même assez étonnant de se plaindre d'un manque d'autonomie fiscale, tout en ne profitant pas de la marge de manœuvre qui est depuis longtemps mise à leur disposition.

Les responsables N-VA rétorquent que le coût de la dernière réforme de l'Etat les empêche de lever des centimes soustractifonnels pour baisser l'impôt...

Ils peuvent l'augmenter. Ils

peuvent aussi lever des impôts

régionaux. Rien n'interdit aux Régions de lever des impôts s'ils ne sont pas perçus à l'échelon fédéral, selon la bonne règle du « non bis in idem », interdisant de taxer deux fois la même matière. C'est la remarque qu'avait malicieusement glissée Charles Michel au gouvernement wallon dans le débat sur l'impôt sur les grandes fortunes. Rien n'empêche une Région de lever un tel impôt. Mais je constate que depuis que les Régions bénéficient de la possibilité - limitée d'abord à 6,75 % et illimitée aujourd'hui - d'accorder des remises d'impôt pour diminuer la pression fiscale, via des centimes soustractifonnels ou d'augmenter la pression fiscale via

des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques, elles n'en font rien. Aucune Région n'a jamais utilisé ce levier fiscal, ni à la hausse ni à la baisse. Ce que la N-VA revendique avec cette demande de prélever ses propres impôts, c'est en réalité moins une exigence de plus d'autonomie fiscale qu'une volonté de moins de solidarité. En principe, cette solidarité est garantie par la loi spéciale de 1989 et ne peut pas expirer. Mais ce qui s'épuise progressivement, ce sont les fameux socles instaurés dans la dernière réforme de l'Etat pour en gommer les effets négatifs pour les Régions. Soit un demi-milliard pour la Wallonie. Un montant qui n'est pas

versé éternellement. Pour éviter tout péril en la demeure, il faut que la croissance reprenne en Wallonie. Il faut coûte que coûte redresser l'économie wallonne.

La N-VA cite le Pays basque et la Catalogne comme modèles d'autonomie fiscale...

Deux exceptions. Il y a dix-sept communautés autonomes en Espagne. Seuls le Pays basque et la Catalogne ont choisi ce modèle. Toutes les autres privilégient celui dans lequel Madrid collecte l'impôt et le rétrocède. Comme chez nous. C'est la règle générale admise dans les pays fédéraux, comme dans les Länders allemands dont la fiscalité propre est moins importante que chez nous.

Une telle autonomie fiscale aura un coût...

Celui, d'abord, de la création de trois nouvelles administrations fiscales. Avec les coûts fixes et de fonctionnement qu'elles généreront...

Vous croyez que cette revendication sera un jour rencontrée ?

Je ne suis pas politologue. Mais je constate que bon nombre de revendications flamandes de 1999 ont été rencontrées. La régionalisation des allocations familiales ? C'est fait. Celle des soins de santé ? C'est fait. Du marché du travail ? En grande partie. De l'autonomie fiscale ? Largement. Dès lors, on ne peut plus jurer de rien. ■

Propos recueillis par
DIRK VANOVERBEKE